



Monseigneur Jean-Marc MICAS
ÉVÊQUE DE TARBES ET LOURDES

Tarbes, le 21 novembre 2024
Présentation de Marie au Temple

JUBILÉ 2025

Cathédrale Notre-Dame de la Sède
Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes

Réception de la grâce de l'Indulgence plénière

Chers frères et sœurs,

Le Pape François ouvrira la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre prochain marquant ainsi le début du Jubilé ordinaire de 2025. Celui-ci s'achèvera le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Épiphanie du Seigneur.

C'est un grand moment de grâces pour toute l'Église, « une année de bienfaits accordée par le Seigneur » (cf. Isaïe 61, 2) !

Les pèlerins du monde entier vont converger vers Rome pour y passer par la Porte Sainte. Il sera également possible de vivre la grâce du Jubilé dans le diocèse (cathédrale Notre-Dame de la Sède à Tarbes et sanctuaire Notre-Dame de Lourdes). L'année jubilaire sera ouverte officiellement à Lourdes lors de la messe du 31 décembre à la Grotte à 23h, et à la cathédrale le jour de l'Épiphanie, le 5 janvier à 17h30.

La grâce de l'Indulgence plénière :

Dans la bulle d'Indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit* (9 mai 2024), le Pape François a souligné que l'Indulgence est l'expression de la miséricorde de Dieu qui « devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Épouse du Christ [l'Église], et le libère de tout de ce qui reste des conséquences du péché ». Il invite à découvrir ce don de l'Indulgence jubilaire : « L'indulgence, en effet, permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée ».

Les conditions pour recevoir la grâce de l'indulgence plénière :

Pour obtenir l'indulgence plénière, il est nécessaire de réunir les conditions suivantes :

- Accomplir l'œuvre à laquelle est attachée l'indulgence (se rendre à la cathédrale ou au sanctuaire de Lourdes), et au plus dans les sept jours suivants :

- Recevoir le pardon par la confession sacramentelle,
- Recevoir la communion eucharistique,
- Prier aux intentions du Pape.

Œuvres à accomplir pour recevoir la grâce de l'Indulgence plénière :

En outre, les fidèles pourront recevoir l'indulgence en accomplissant l'une des œuvres suivantes :

- Participation au Chemin de Croix ;
- Prière du Chapelet ;
- Participation à une Procession mariale au sanctuaire N.-D. de Lourdes ;
- Accomplissement du chemin du Jubilé au sanctuaire N.-D. de Lourdes ;
- Adoration eucharistique ;
- En recevant la bénédiction solennelle donnée par un évêque ;
- En pratiquant une œuvre de miséricorde : « De la même façon, les fidèles pourront bénéficier de l'Indulgence jubilaire en visitant durant un temps suffisant, les personnes en difficulté (infirmes, prisonniers, personnes âgées isolées, personnes handicapés...) accomplissant ainsi un pèlerinage auprès du Christ présent en eux (cf. Mt 25, 34-36) ». (*Note de la Pénitencerie Apostolique*) ;
- En pratiquant la pénitence : « Il s'agit en particulier de retrouver la valeur pénitentielle du vendredi, en s'abstenant, au moins durant une journée, de distractions futiles, de consommation superflue, en partageant de son argent avec les pauvres, en soutenant des activités religieuses ou sociales, en particulier en faveur de la défense et de la protection et de la qualité de la vie en toutes ses étapes, de l'enfance abandonnée, des jeunes en difficulté, des migrants des différents pays, en consacrant une part convenable de son temps libre à des activités bénévoles, en faveur de la communauté, ou à d'autres formes d'engagement ». (*Note de la Pénitencerie Apostolique*).

Puisque la miséricorde divine sera largement offerte pendant l'année jubilaire, je demande que les prêtres se rendent généreusement disponibles pour célébrer le sacrement de la Pénitence.

Je vous souhaite dès maintenant un beau Jubilé, en confiant dès aujourd'hui toutes vos intentions à Notre-Dame de Lourdes !



+ Jean-Marc Micas